

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article13214>

Clotilde Reiss va pouvoir rentrer en France

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : samedi 15 mai 2010

Spyworld Actu

Après plus de dix mois d'attente, Clotilde Reiss va pouvoir quitter l'Iran. Son avocat a annoncé samedi que la jeune universitaire française, condamnée pour espionnage par la justice iranienne, était désormais libre de rentrer chez elle après s'être acquittée d'une amende de trois milliards de rials (245.000 euros).

Arrêtée le 1er juillet dernier, Clotilde Reiss, 25 ans, avait été remise en liberté sous caution au bout d'un mois et demi et était depuis assignée à résidence à l'ambassade de France à Téhéran, dans l'attente de la décision de la justice iranienne. Elle pourra récupérer son passeport dimanche et quitter l'Iran immédiatement, a précisé à l'Associated Press son avocat, Mohammad Ali Mahdavi Sabet.

La jeune femme a été condamnée samedi pour espionnage et troubles à l'ordre public après les manifestations qui avaient suivi l'élection présidentielle contestée du 12 juin dernier. Mais sa peine de dix ans de prison a été commuée en une amende de trois milliards de rials (245.000 euros), selon l'avocat, qui a dit avoir versé la somme samedi. "L'affaire est close désormais. Elle récupérera son passeport demain (dimanche) et sera autorisée à quitter le pays", a-t-il ajouté.

A Paris, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Bernard Valéro, a sobrement dit avoir "pris note de la décision de justice" concernant la jeune femme et attendre "son retour sans délai".

Clotilde Reiss, qui avait travaillé cinq mois comme lectrice à l'université d'Ispahan dans le centre de l'Iran, avait été interpellée le 1er juillet 2009 à l'aéroport de Téhéran, alors qu'elle s'apprêtait à rentrer en France.

La jeune femme avait été arrêtée en pleine répression du mouvement de contestation de la réélection de Mahmoud Ahmadinejad, dans un contexte de tensions entre le régime iranien et les pays occidentaux, accusés par Téhéran d'avoir fomenté les troubles. Elle s'était vu reprocher d'avoir transmis des informations sur les manifestations post-électorales en Iran l'été dernier, d'avoir ainsi compromis la sécurité nationale et d'avoir participé aux rassemblements anti-gouvernementaux. Des accusations "hautement fantaisistes" pour Nicolas Sarkozy qui avait exigé sa libération immédiate.

Le 8 août dernier, la jeune femme avait comparu pour la première fois devant le tribunal révolutionnaire de Téhéran, parmi plus d'une centaine de politiciens, militants et journalistes accusés d'avoir fomenté une "révolution de velours" pour renverser le régime islamique.

La Française, les cheveux dissimulés sous un foulard coloré noué sous le menton, avait clamé son innocence mais fait acte de contrition à la barre, déclarant en farsi qu'elle n'aurait pas dû participer aux manifestations. Quelques jours plus tard, elle avait pu être libérée sous caution et gagné l'ambassade de France, où elle attendait depuis la décision de la justice iranienne.

Cette dernière s'est prononcée une semaine après le retour en Iran de Majid Kakavand, un ingénieur iranien de 37 ans, retenu depuis plus d'un an en France à la suite d'une demande d'extradition de la justice américaine qui l'accusait d'avoir acheté du matériel électronique pour des compagnies iraniennes impliquées dans le programme nucléaire de Téhéran. La cour d'appel de Paris a rejeté le 5 mai la demande d'extradition de M. Kakavand, qui avait passé six mois à la prison de la Santé à Paris avant d'être placé sous contrôle judiciaire.

En septembre, le président iranien Mahmoud Ahmadinejad avait paru laisser entendre que la jeune Française pourrait rentrer chez elle en échange de la libération d'Iraniens détenus en France. Nicolas Sarkozy avait aussitôt rejeté fermement ce "chantage". "Est-ce que vous croyez que je suis un homme à aller échanger l'assassin de

Clotilde Reiss va pouvoir rentrer en France

Chapour Bakhtiar contre une jeune étudiante française dont le seul crime est de parler la langue de l'Iran et d'aimer la civilisation perse ?", avait-il lancé, évoquant le cas d'Ali Vakili Rad.

Ce dernier, condamné en 1994 à la réclusion criminelle à perpétuité, avec une mesure de sûreté de 18 ans, pour le meurtre de l'ancien Premier ministre iranien Chapour Bakhtiar, en 1991 à Suresnes (Hauts-de-Seine), pourrait bénéficier d'une libération conditionnelle. Le tribunal d'application des peines (TAP) de Paris doit justement rendre sa décision mardi.

Post-scriptum :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/actu...>